



Le 09 mars 2017, SYNERGIE-OFFICIERS, représenté par Frédéric BISANCON secrétaire national, Marc VIERGE et Didier MARTIN délégués déminage, a été reçu en audience par Mme WOLFERMAN Sous-Directrice des Moyens Nationaux assisté de monsieur BELLINI chef de bureau.

Lors de cette audience les points suivants ont été évoqués :

## Nomenclature des postes

Dans le cadre du PPCR, porté et signé l'an dernier par SYNERGIE-OFFICIERS, le positionnement des officiers doit être réhaussé au travers notamment de la nomenclature.

Dans cette optique, l'objectif pour toutes les directions est une nomenclature 40/40/20, à savoir 40% de postes de capitaines, 40% de postes de commandants et 20% de commandants divisionnaires (EF et/ou GRAF).

Au regard des chiffres nous sommes actuellement sur une nomenclature où les postes en N4 et N5 sont insuffisamment représentés.

Nous avons fait remarquer par ailleurs que cette nomenclature a été revue récemment à la baisse puisque les chefs de centre étaient positionnés sur un poste N5 et les adjoints sur un poste N4.

Madame WOLFERMAN et Monsieur BELLINI font remarquer que la nomenclature est antérieure au protocole PPCR, qu'ils prennent acte de ces réformes et des modifications de nomenclature à effectuer qui devront se faire dans la concertation.

## Perspectives de recrutement d'officiers au déminage

Le vivier des officiers va se réduire fortement dans les années à venir. Le recrutement par la loi 70-2 étant éteint, il convient de réfléchir dès maintenant au renouvellement pour les besoins futurs. Il faut également se pencher sur le parcours de formation profilé pour un officier. Il est évident que le BOP n'affectera un officier au déminage que sur un poste de commandement.

Nous avons également abordé la question de l'attractivité du déminage pour un officier de police. Il paraît souhaitable de communiquer sur notre service afin de le faire connaître. La direction devra faire de la communication, notamment à l'endroit de l'ENSP, et être en mesure de présenter une pyramide des grades équivalente à nos services partenaires.

**SYNERGIE-OFFICIERS** attend de la DGSCGC une implication forte sur cet enjeu.

## Terrains de destruction

**SYNERGIE-OFFICIERS** a exposé son inquiétude sur la non reconduction des conventions d'exploitation des terrains de destruction qui à court terme, va bloquer l'activité I.M.E. Madame WOLFERMAN nous informe que les interventions de la direction dans un premier temps auprès du Service d'Infrastructure de la Défense à partir de mai 2016 et la rencontre avec l'État major des armées en janvier à laquelle participait le conseiller défense de la DGSC, n'ont pas permis de faire évoluer la situation.

Une des raisons invoquée est la montée en puissance de l'opération sentinelle et l'occupation des terrains militaires pour entraîner les forces engagées dans la lutte antiterroriste sur notre territoire ainsi qu'en OPEX.

A cela s'ajoute une application de la réglementation sans concession sur notre activité de traitement des munitions historiques classées en 2793 sur décision du ministère de l'environnement et confirmé en conseil d'état. Constatant le statu quo de nos demandes de prorogation des conventions d'occupation des terrains militaires sous le régime des champs de tir, le Préfet DGSCGC a écrit au cabinet du ministre afin de provoquer une Réunion Inter Ministérielle avec l'ensemble des acteurs (MININT, MINDEF, MEEM) pour arbitrer et exposer des solutions pérennes.

La date de cette rencontre à ce jour n'est toujours pas fixée, elle doit aborder les points suivants :

- La prolongation des conventions le temps nécessaire à la réalisation des DDAE 2797-3.
- L'exclusion de la rubrique 2793 de notre activité.
- Valider le principe du projet d'étude de chambres de détonique réparties sur le territoire pour éliminer les munitions historiques par le biais d'un procédé "écologique".

La sous-directrice des moyens nationaux et le chef de bureau nous expliquent avoir conscience que les directives d'intervention récemment communiquées aux centres de déminage, aux préfets de zone de défense ne sont pas une bonne solution, mais reste actuellement la moins mauvaise en attendant une évolution favorable sur ce dossier.

## **Note 212 sur l'organisation des missions et les conditions d'intervention des équipes de déminage.**

**SYNERGIE-OFFICIERS** expose les difficultés récurrentes à répondre aux besoins de sécurisation des manifestations et voyages officiels avec la problématique des fouilles de sécurité dont les équipes de déminage sont trop souvent les seules impliquées avec les équipes cynophiles. La mission de déminage ayant été dévoyée au fil du temps nous demandons expressément qu'un plus grand nombre d'acteurs soient systématiquement employés sur les fouilles visuelles qui ne réclament aucune technicité particulière. Une communication informelle à déjà été entreprise par Madame la SDMN avec le SDLP.

**SYNERGIE-OFFICIERS** demande qu'une intervention soit faite auprès des directeurs de cabinet des préfets qui sont souvent les principaux interlocuteurs décisionnaires sur ces événements.

## **Posture opérationnelle dans les grosses agglomérations.**

La posture opérationnelle renforcée est nécessaire en raison du niveau élevé du risque d'attentat elle permet d'apporter une réponse rapide sur les sites stratégiques. Ce système en phase de test dans les grosses conurbations, consiste pour certains centres de déminage à élargir les horaires de travail pour couvrir les créneaux horaires d'affluence, de maintenir une permanence physique sur site le week-end et les jours fériés.

En termes de cycles horaires, le Directeur souhaite associer l'inspection, il veut connaître les coûts horaires des rappels, avant d'étendre cette mesure à d'autres circonscriptions.

Cette posture pour être possible est tributaire d'une augmentation des effectifs initialement prévue par le pack de sécurité.

Actuellement nous constatons, alors que les renforts liés à ce pack sont épuisés, que nous n'avons pas atteint les ETP nécessaires pour permettre un dispositif opérationnel pérenne.

Madame la SDMN nous a informé qu'une expression de besoin supplémentaire de dix démineurs à la DGPN pour l'année 2018 était demandée. Au regard de la masse globale des recrutements du Ministère de l'Intérieur, la gestion raisonnée et le dimensionnement du service, cela ne devrait pas poser trop de difficultés.

**SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de la sérénité de l'audience, de la qualité et la franchise des échanges.**

**Toutefois nous attendons maintenant des réponses concrètes en rapport avec l'engagement quotidien des officiers du déminage**

**Le Bureau National**

**SYNERGIE-OFFICIERS 2 Bis Quai de la Mégisserie 75001 PARIS - 01 40 13 02 85 – [@ Bureau National](#)**